



Jean Claude Garnier
610 Chaussée d'Alsemberg
1180 Uccle –Bruxelles
jean.claude.garnier@skynet.be
www.yoga-ashtanga.net

Professeurs de Yoga, vos droits... dans cette période de coronavirus

Pour les enseignants de Yoga qui sont indépendants, en Société ou Asbl... et les pensionnés actifs...

1. Vous devez remplir le formulaire de « **droit passerelle** » « **Aide financière** » (Interruption forcée en raison du coronavirus)
2. Envoyer ce formulaire rempli et signé à votre caisse d'assurances sociales (voir adresse ci-dessous)
3. Vous recevez un avis de réception, mais dans le contexte actuel, le délai de traitement peut être long...

Ci-joint le formulaire pour la Belgique :

https://www.inasti.be/sites/rsvz.be/files/form/Formulaire_de_renseignements_droit_passerelle_interruption_forcee_coronavirus_03.pdf

Ci-joint le formulaire pour la France :

https://www.secu-independants.fr/fileadmin/mediatheque/Espace_telechargement/Formulaires/Formulaire_AFE_ACED_coronavirus.pdf

Nota :

Nouvelles mesures pour les pensionnés actifs

L'arrêté royal préparé par le ministre des Indépendants prévoit que les pensionnés actifs dont le revenu est supérieur à 6.996,89 euros (cotisation trimestrielle obligatoire d'au moins 257,14 €) puissent également bénéficier du droit passerelle partiel (807 euros/mois si charge de

famille, 645 euros si pas charge de famille), avec plafond maximum de revenus de remplacement à hauteur de 1.614 euros.

Dans son communiqué de presse, Monsieur DUCARME a ainsi déclaré : « L'arrêté de pouvoirs spéciaux sera très prochainement adopté et publié. J'ai néanmoins demandé aux caisses d'assurances sociales de ne pas attendre la publication de cet arrêté et de déjà préenregistrer les demandes des indépendants complémentaires et des pensionnés actifs qui introduiraient leur demande. Ainsi, quand les arrêtés de pouvoirs spéciaux entreront en vigueur, les caisses pourront procéder au versement de cette indemnité dans les meilleurs délais. »

Belgique : Adresses e-mail caisses d'assurances sociales

- Acerta Provinces Hainaut et Brabant-Wallon : Independants.Iln@acerta.be
- Acerta Provinces Liège, Namur, Luxembourg : Independants.namur@acerta.be
- Acerta Bruxelles : Entrepreneur.brussels@acerta.be
- Caisse nationale auxiliaire : mailcnh@rsvz-inasti.fgov.be
- Caisse nationale auxiliaire – Sociétés : cnh-sov@rsvz-inasti.fgov.be
- Entraide : clasti@entraidegroupe.be
- Group S : infocasi@groups.be
- Incozina : info@incozina.be
- Liantis : droitpasserelle@liantis.be
- Multipen : svf@multipen.be
- Partena : independant@partena.be
- UCM : cas@ucm.be
- Xerius : info@xerius.be

France :

Les demandes doivent être transmises à la branche **Recouvrement et les Urssaf**.

- Complétez le [formulaire](#)
- Adressez-le à l'**Urssaf/CGSS** de votre région par **courriel**, en choisissant l'objet "**action sanitaire et sociale**" (adresse professionnelle)
- Les pièces jointes ne doivent pas excéder 2 Mo chacune (formulaire complété, RIB, avis d'imposition)

Courage à tous et à toutes et si vous avez besoin d'aide, n'hésitez pas...

Om Shanti
JC

